

Les comparaisons européennes des prestations sociales affectées au risque logement dans le cadre de Sespros ne couvrent pas l'ensemble des politiques publiques de logement dans lesquelles sont également compris les logements sociaux et des dispositifs globaux intervenant sur le segment privé du logement (crédit d'impôt pour les investissements locatifs, mise aux normes écologiques des bâtiments, etc.).

D'importantes disparités entre pays européens pour les dépenses de logement

En 2017, les prestations de logement versées représentent en moyenne 0,5 % du PIB au sein de l'UE-28 et 0,6 % dans l'UE-15 (graphique 1). Le Royaume-Uni (1,2 % du PIB), la France, la Finlande (0,8 %), le Danemark (0,7 %) et l'Allemagne (0,6 %) ont des dépenses supérieures à la moyenne européenne. À l'inverse, certains nouveaux entrants et les pays de l'Europe du Sud ont des dépenses de logement très faibles (moins de 0,1 % du PIB).

En 2017, dans l'UE-15, le montant moyen des prestations logement par habitant est de 170 en standard de pouvoir d'achat (SPA). Les dépenses de prestations par habitant sont les plus élevées au Royaume-Uni (360 SPA), en Finlande (270 SPA) et en France (260 SPA).

La croissance de ces dépenses est soutenue dans l'UE-15 : en euros constants, +1,6 % par an en moyenne de 2007 à 2017, avec toutefois des disparités notables (graphique 2). L'Espagne se distingue par un fort recul de ces dépenses à la suite de l'adoption de politiques budgétaires restrictives en 2012 et 2013. Les montants des dépenses ont ensuite stagné jusqu'en 2017. Au Royaume-Uni, l'évolution annuelle moyenne des dépenses est de 2,4 % entre 2007 et 2017. En 2009, à la sortie de la crise, les dépenses augmentent fortement puis stagnent de 2012 à 2016. Depuis deux ans, les dépenses sont en baisse (-0,6 % entre 2016 et 2017). En France, elles augmentent de +1,6 % entre 2007 et 2017. Au cours de la dernière année, l'évolution en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, est négative. Elle s'explique par la mise en œuvre de mesures adoptées en 2016 et 2017 afin de contenir les dépenses, dont la baisse de 5 euros par mois du montant des aides au logement et du seuil minimal de versement des aides au logement au 1^{er} octobre 2017.

Les prestations de logement versées aux ménages ne couvrent pas toute la politique du logement

La tête du classement des États membres en fonction des prestations sociales affectées au logement est occupée par des pays où il existe des allocations logement (la France,

le Royaume-Uni et le Danemark), pays dans lesquels l'offre de logements locatifs sociaux représente par ailleurs d'un cinquième à un sixième du parc total de logements (Pittini, A. et al. 2019). Pour certains pays, la politique de logement social se veut plus universelle. Ainsi, les Pays-Bas comptent un tiers de logements locatifs sociaux, et un cinquième pour la Suède. Dans ces pays (comme au Danemark), les logements sociaux ne sont pas nécessairement à loyer modéré, moins de 2 % de personnes vivent dans des logements loués à prix réduit ou gratuit, contre 11 % dans l'UE-28 et 17 % en France selon SRCV-EU. Mais depuis la crise économique, les systèmes de logement social évoluent dans ces pays notamment, afin de cibler davantage les populations fragiles. Ainsi en 2011, les Pays-Bas et la Suède ont introduit un plafond de ressources pour l'accès au logement social (renforcé aux Pays-Bas par une nouvelle loi en 2015), comme c'était déjà le cas en France ou en Allemagne.

Un cinquième du revenu disponible consacré au logement en Europe

En 2018, les ménages européens consacrent en moyenne un cinquième de leur revenu disponible au logement après déduction des allocations logement (21 %). Cette proportion est doublée pour les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (41 %). En 2018, 10 % de la population de l'UE-28 vit dans un ménage dépensant 40 % ou plus de son revenu disponible pour le logement (graphique 3). Cette situation est alors qualifiée de surcharge des coûts du logement. C'est le cas de 38 % des personnes confrontées au risque de pauvreté en moyenne au sein de l'UE-28 et jusqu'à 91 % en Grèce. La moyenne de l'UE-28 dissimule des différences considérables entre les États. À une extrémité, une faible proportion de la population européenne vit dans un ménage consacrant plus de 40 % de son revenu disponible au logement, (Malte [2 %] et Chypre [2 %]). À l'autre extrémité, deux personnes sur cinq en Grèce et près d'une personne sur cinq en Bulgarie (19 %) et au Royaume-Uni (16 %) ont dépensé plus de 40 % de leur revenu disponible équivalent pour se loger. En comparaison des autres pays européens, la France est parmi les pays où la proportion de la population vivant dans un ménage confronté à une surcharge des coûts du logement est modérée. Cependant, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté restent fortement touchées puisque 20 % d'entre elles font face à une surcharge des coûts du logement.

Pour en savoir plus

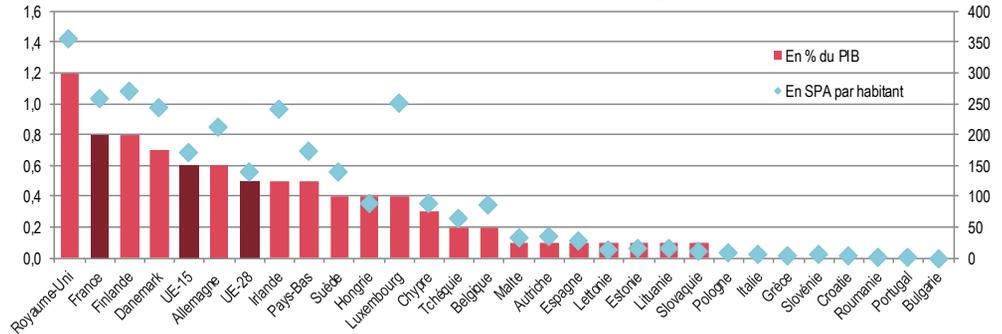
> La base de données de l'OCDE sur le logement abordable : <http://www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable/>

> Ghèkière, L. (2008). Le développement du logement social dans l'Union européenne. CNAF, *Recherches et Prévisions*, 94.

> Godefroy, P. (2018, juillet). Taux d'effort en logement : en prenant en compte le coût du service de logement, les propriétaires français sont bien placés en Europe. Insee, *Insee Analyses*, 39.

Graphique 1 Prestations du risque logement en Europe en 2017

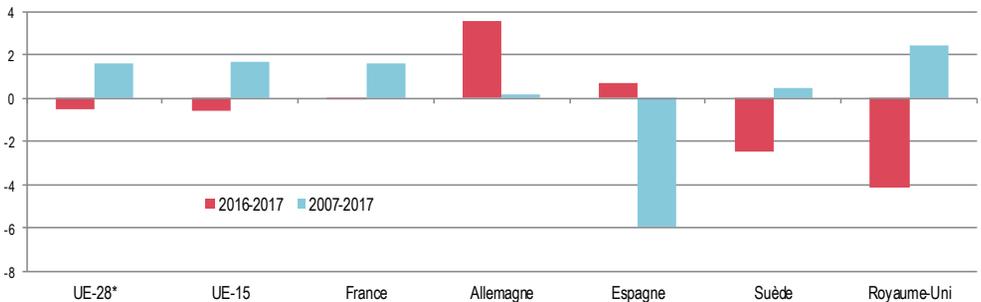
En % du PIB (axe de gauche) et en SPA par habitant (axe de droite)



Source > Eurostat, Sespros.

Graphique 2 Évolution des prestations logement en Europe entre 2007 et 2017

Évolution annuelle moyenne en % (euros constants 2010)



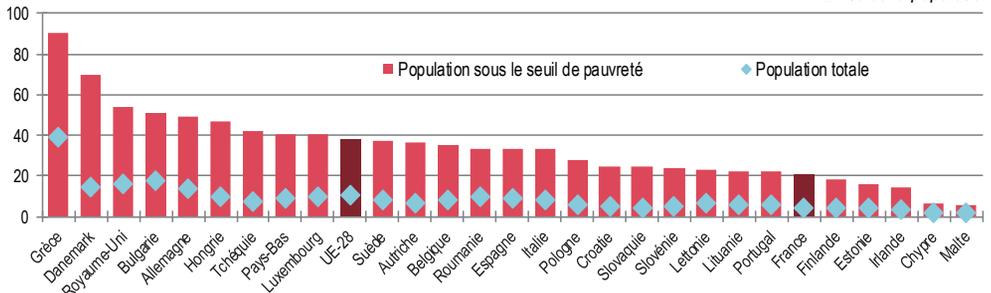
* L'évolution 2007-2017 de l'UE-28 est recalculée en prenant pour la Croatie la période 2008-2017.

Note > Les évolutions pour l'ensemble des pays de l'UE-28 sont disponibles dans les données associées à l'ouvrage sur le site internet de la DREES.

Source > Eurostat, Sespros.

Graphique 3 Taux de surcharge des coûts du logement* parmi la population sous le seuil de pauvreté et parmi la population totale en 2018

En % de la population



* Taux de surcharge des coûts du logement : pourcentage de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement totaux (déduction faite des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu total disponible des ménages (déduction faite des allocations de logement). Les coûts du logement regroupent les dépenses de consommation (loyers, charges liées au logement et frais d'entretien), ainsi que les remboursements d'intérêts d'emprunt (pour les propriétaires accédants).

Lecture > En 2018, 5 % de la population française vivent dans un ménage où le coût total du logement (net des allocations liées à l'habitat) représente 40 % ou plus du revenu disponible total du ménage (net des allocations liées à l'habitat). Parmi la population qui vit sous le seuil de pauvreté (niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian), 20 % des personnes sont confrontées à une surcharge des coûts du logement.

Source > Eurostat, SRCV-UE.

Pour en savoir plus> Pittini, A., et al. (2019). *The State of Housing in the EU 2019*. Bruxelles, Belgique : Housing Europe

> Salvi del Pero, A., Adema, W., Ferraro, V., et al. (2016). Policies to promote access to good-quality affordable housing in OECD countries. OCDE, Document de travail de l'OCDE sur les questions sociales, emplois et migrations, 176.